



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

**OBJET : 16-5 - ZAC MARENDA LACAN
- 34 RUE VAUBAN PARCELLE BO 44
- ACQUISITION AUPRES DES EPOUX
SIBILLA**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

259647

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-5 - ZAC MARENDA LACAN - 34 RUE VAUBAN PARCELLE BO 44 - ACQUISITION AUPRES DES EPOUX SIBILLA

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre de l'aménagement du secteur MARENDA LACAN et afin de répondre à un programme précis, vous avez approuvé le dossier de création puis de réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté dite MARENDA-LACAN les 25 septembre 2015 et 17 mars 2016 en Conseil Municipal comprenant le programme global d'équipements publics et des constructions à réaliser ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement.

Pour permettre la réalisation de ce projet, une concession d'aménagement a été passée au profit de la Société publique Antipolis Avenir (SPL AA) et approuvé en conseil municipal du 23 octobre 2015.

Cette opération d'aménagement et de construction se fera en deux phases opérationnelles. La concession porte sur la phase numéro 1. Elle concerne les îlots identifiés A, A1 et B au plan annexé à la présente.

Dans le cadre de la programmation des travaux, l'opération nécessite la maîtrise foncière du périmètre de la ZAC par le lauréat désigné suite à l'appel à projet. La Commune d'Antibes s'est donc engagée à poursuivre les acquisitions foncières restantes notamment sur les parcelles BO 43 et 44, rue Vauban.

C'est ainsi que des négociations ont été entreprises avec les époux SIBILLA propriétaires de la parcelle BO 44 sise 34 rue Vauban sur laquelle est édifiée une maison d'un étage élevé sur rez-de-chaussée comprenant, un local commercial occupé par un locataire et un appartement occupé par les propriétaires. Pour mémoire ce foncier a été retenu pour mener à bien la réalisation d'un programme de 100% de logements sociaux, inscrits en emplacement réservé CO/0192-47 au PLU en vigueur et respectant ainsi le cahier des charges de la ZAC.

Monsieur et Madame SIBILLA avaient exprimé leur souhait de pouvoir se reloger dans le quartier et d'acquérir un local commercial pour leur locataire dont le versement du loyer est leur source de revenu principale.

Aussi, dans le cadre de l'appel public à concurrence concernant les locaux commerciaux du rez-de-chaussée de l'avenue Pasteur (Palais FLORAMY), les époux SIBILLA se sont positionnés et leur offre à concurrence de 441 000 euros, a été classée en première position par la commission ad hoc. Par délibération de ce jour précédemment exposée, la vente des lots à Monsieur et Madame SIBILLA a été adoptée.

Cette acquisition leur permet aujourd'hui d'envisager de vendre leur propriété rue Vauban à la Commune d'Antibes. Une négociation amiable sur la base de 500 000 euros au vu d'un avis de France Domaine réactualisé du 28/07/2017, menée par les services municipaux et la SPL Antipolis Avenir a permis de requérir leur accord par lettre du 11 août 2017.

Pour permettre la bonne gestion des deniers publics, il est donc proposé de procéder à titre d'échange, la cession des biens de la Commune pour lesquels la proposition des époux SIBILLA a été retenue en contre partie de la cession de leur propriété, à charge pour la Commune de verser une soulte aux époux SIBILLA de 59 000 euros correspondant à la différence entre la valeur des biens communaux cédés au prix de 441 000 euros et la valeur de la propriété SIBILLA cadastrée BO 44 à 500 000 euros.

**OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,**

- DECIDE l'acquisition de la propriété cadastrée BO 44 sise 34 rue Vauban appartenant à Monsieur et Madame SIBILLA pour un montant de 500 000 euros (cinq cent mille euros) au vu d'un avis de France Domaine du 28/07/2017 ;

16-5 - ZAC MARENDA LACAN - 34 RUE VAUBAN PARCELLE BO 44 - ACQUISITION AUPRES DES EPOUX SIBILLA

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **DIT** que cette acquisition viendra à titre d'échange de la cession aux époux SIBILLA des lots 23, 26, 27, 25, 55 et 61 appartenant à la Commune d'Antibes situés 43-45 rue Pasteur (palais FLORAMY) dont la valeur retenue suite à l'appel d'offre est de 441 000 euros ;
- **DIT** qu'une soulte d'un montant de 59 000 euros sera versée aux époux SIBILLA dans le cadre de cet échange de biens ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités de publications et de notification en vue de la réalisation de cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-5 - ZAC MARENDA LACAN - 34 RUE VAUBAN PARCELLE BO 44 - ACQUISITION AUPRES DES EPOUX SIBILLA -

Date de transmission de l'acte : 17/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2017

Numéro de l'acte : DCM2596-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170929-DCM2596-17-DE

Date de décision : 29/09/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public